

# Les sauveteurs en mer privés de bouche-à-bouche

Les sauveteurs de la CRS et de la SNSM ont repris du service sur les plages de Saint-Malo. Leur prise de fonction estivale est désormais soumise à de nombreuses restrictions sanitaires.



Le Bavu (Ballon à valve unidirectionnelle) remplace le bouche à bouche.

PHOTO : OUEST-FRANCE



Les sauveteurs en mer de la SNSM au poste de secours de la plage de Rochebonne.

PHOTO : OUEST-FRANCE

C'est une saison estivale particulière qui débute pour les sauveteurs en mer de la CRS et de la SNSM de Saint-Malo. Covid-19 oblige, ils sont contraints de suivre un tout nouveau protocole sanitaire. « On leur a fourni des protections supplémentaires, en plus des gants de protection comme des lunettes pour éviter les projections dans les yeux », explique le Dr Prudhomme, bénévole à la SNSM de Saint-Malo.

## En voie de disparition ?

À l'heure où une seconde vague de contamination au coronavirus n'est pas exclue, l'adaptation à la crise sanitaire ne s'arrête pas au simple investissement dans du matériel de protection. Les pratiques des sauveteurs en mer malouins ont également été chamboulées.

Le mythe de la bouche-à-bouche, utilisé pour les arrêts cardio-respiratoi-

res, n'est plus préconisé. « Il n'y a plus de bouche-à-bouche, car les postes de secours sont désormais tous équipés de Bavu », précise le médecin bénévole. Un acronyme médical signifiant « Ballon à valve unidirectionnelle ». Le principe semble assez simple : en plaçant une sorte de masque sur le visage de la victime, l'air ambiant est pompé vers ses poumons.

« Le Bavu ventile davantage le

patient, car il peut aussi être directement branché à une bouteille d'oxygène », commente-t-il. Ce procédé permet également de limiter la transmission de particules bactériologiques.

Principalement utilisés dans les services d'urgence et de réanimation, ces appareils ont désormais élu domicile dans tous les postes de secours de la Cité corsaire. « Nous avons recueilli assez de matériel de

ce type pour tenir tout l'été », rassure le Dr Prudhomme.

Pour ce faire, les sauveteurs en mer ont suivi une formation pour s'adapter à cette nouvelle procédure de secourisme. Pour le médecin bénévole à la SNSM, le bouche-à-bouche « devrait être en voie de disparition si tout le monde est bien équipé ».

Yasmina EL KOUHEN.

# Technicolor prévoit de supprimer 110 emplois

Le groupe enregistrait des résultats en baisse depuis plusieurs années. Un plan de licenciement annoncé, hier, prévoit la suppression de 110 postes à Cesson, sur un effectif de 283 salariés.

## L'entreprise

Sur le site de Cesson-Sévigné, près de Rennes, l'ex-Thomson Multimedia devenu Technicolor emploie 283 salariés. Selon l'intersyndicale et les élus du comité social et économique de Technicolor Rennes, le groupe supprimerait « 40 % de ses effectifs à Rennes d'ici la fin de l'année ». « Après avoir demandé des réductions de rémunération pendant le confinement, la direction de Technicolor surenchérit : 110 postes sur un effectif de 283 sont aujourd'hui visés par un plan de licenciement annoncé le 2 juillet, dénoncent l'intersyndicale et les élus du CSE, dans un communiqué de presse. Alors que la crise de la Covid-19 a montré la nécessité pour les entreprises de

relocaliser leurs activités, Technicolor décide de délocaliser nos emplois en Inde ! »

Contactée, la direction du site rennais n'était pas joignable.

## Recentrage stratégique en 2019

Pour rappel, le spécialiste français du son et de l'image, dans le rouge depuis 2016, avait opéré un brusque recentrage en 2019 en vendant son activité de R & D à la société InterDigital, un an après la vente de ses activités de brevets.

Le leader mondial dans la postproduction de films conserve alors seulement ses activités industrielles. Cette année-là, il avait accusé une perte nette de 230 millions d'euros, pour la quatrième année consécutive.

En mai 2020, à l'issue du confinement, Richard Moat, directeur général de Technicolor, déclarait, sur le site du groupe : « À l'instar de nombreuses entreprises, Technicolor fait face à une crise sans précédent. » L'impact du Covid-19 s'est largement fait ressentir, avec la fermeture des cinémas, qui a conduit à une réduction des effectifs dans les studios de création.

« Créer un avenir durable »

Richard Moat a réduit de 25 % son salaire. Technicolor a demandé à ses salariés d'accepter une baisse de salaire « sur une base volontaire » pour faire face aux effets de la crise du Covid-19.

Le groupe, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 739 millions d'euros au

premier trimestre 2020 (baisse de 12,8 %), a aussi travaillé à des économies : « En plus de l'objectif de 150 millions d'euros, nous avons maintenant identifié 75 millions d'euros supplémentaires de réduction des coûts, renforçant notre engagement à faire tout ce qu'il faut pour créer un avenir durable pour le groupe [...]. Nous travaillons pour faire en sorte que Technicolor sorte plus fort à la sortie de crise et soit prêt à affronter le nouvel avenir », indiquait cependant le DG. Début 2019, le groupe employait encore 16 000 personnes dans le monde, dont près de 3 000 en Europe.

Angélique CLÉRET.

# Condamnés pour la vidéo volée au sein d'un élevage

L'association DXE et une équipe de tournage du média digital *Konbini* s'étaient introduits dans un élevage de volailles, à La Fresnais, près de Saint-Malo. Sans autorisation.

## Justice

La liberté d'expression et le droit d'informer s'affranchissent-ils du droit de propriété privée ? En tout cas, il n'appartient pas au juge des référés « de rechercher un équilibre entre le droit de propriété auquel il a été porté atteinte et le droit de porter à la connaissance du public des informations obtenues de manière illicite », a rappelé le tribunal judiciaire de Saint-Malo.

Tout commence en 2019, lorsque, accompagnés d'une équipe de tournage du média digital *Konbini*, des membres de l'association DXE pénétrèrent dans l'élevage de volailles de l'EARL Nantel de La Fresnais, près de Saint-Malo.

Cet élevage n'a pas été choisi au hasard. Il fournit des poulets à McDonald's pour la fabrication de nuggets. McDonald's qui, dans une campagne publicitaire télévisée diffusée en 2018 et 2019, « vante la mise en œuvre de nombreuses initiatives en

faveur du bien-être animal », ainsi que l'évoque l'ordonnance du jugement.

Informé que des images issues de l'intérieur de son élevage tournaient sur les réseaux sociaux, le gérant avait fait constater les faits par huissier.

Il a ensuite porté l'affaire devant le juge des référés, sollicitant, notamment, « le retrait et la saisie de supports, clichés photographiques et vidéo pris par les membres de l'association DXE et l'équipe de tournage de la société Konbini lors de leur intrusion ».

« Atteinte à son image »

Pour leur défense, Red Pill (ex-DXE) et *Konbini* expliquent que les « enquêtes DXE visent à dénoncer les marques et non pas le comportement des éleveurs », l'action ne visant « ni l'exploitation ni l'éleveur, mais le système d'élevage intensif et les industriels qui l'utilisent ». Que la vidéo « n'a pas été relayée par les

journaux », qu'il n'y a pas eu « de violation du droit de propriété, faute d'atteinte à la vie privée », ou encore que l'élevage, sur la vidéo, « n'est ni identifié, ni identifiable ». Une requête « abusive », pour la société *Konbini*, pour laquelle l'éleveur est « dépourvu d'intérêt à agir ».

Sauf que pour l'huissier, sur la vidéo incriminée figurent « de nombreux éléments permettant d'indiquer qu'il y a une corrélation entre la vidéo et l'exploitation du requérant ». Assez, pour le tribunal, pour justifier d'un « préjudice » et d'une « atteinte à son image, auprès de ses clients et des consommateurs ».

Saisie, la vidéo devra être retirée des sites de l'association Red Pill (anciennement DXE) et de la SAS Konbini, « ainsi que sur l'ensemble des réseaux sociaux et de plateformes vidéo en ligne sur lesquels elles détiennent un compte ». Chaque utilisation ou diffusion constatée sera assortie d'une astreinte de 5 000 €. L'association DXE (devenue depuis

Red Pill) et la SAS Konbini devront s'acquitter d'une amende civile de 500 € chacune. Elles devront, en outre, verser 800 € chacune à l'EARL Nantel, au titre des frais de procédure, et lui verser la somme d'un euro à titre de provision sur le préjudice subi. Un jugement qui ne passera pas inaperçu. Il devra paraître sur la page d'accueil des sites Red Pill et Konbini, et, sous quinze jours, dans trois quotidiens nationaux dont le choix incombera à l'éleveur.

Brigitte SAVERAT-GUILLARD.

Avocat de l'EARL Nantel, Jean-Pierre Depasse défendra dans les prochains mois « six autres dossiers similaires, en Bretagne et à Angers, avec intrusions de l'association DXE, souvent de nuit, et tournage de vidéos dans des élevages de tous types, volailles, porcs, poules pondeuses ».

## « Bitumeurs anglais », une arnaque bien rodée

Des employés supposés, basés en Angleterre, proposent de réaliser des travaux de goudronnage. Il s'agit d'une escroquerie.

### Fait divers

Ces derniers jours, des habitants de la périphérie rennaise ont été démarchés par une société de bitumage, implantée en Angleterre, indique la gendarmerie d'Ile-et-Vilaine. La société propose de goudronner des allées, des entrées de maison... À un prix défiant toute concurrence. Les employés déposeraient en tas le revêtement pour une somme de 400 €. Pour procéder à l'étalement du produit, ils réclameraient alors la somme de 4 000 € !

L'ensemble des prestations est réalisé après avoir fait signer aux clients potentiels, un formulaire de droit de rétractation qui n'a pas de valeur. « Ces faits constituent une escroquerie », rappelle la gendarmerie qui met en garde les habitants démarchés.

Six faux professionnels du goudron, ayant sévi en 2005 et 2006, ont été condamnés pour participation à association de malfaiteurs, escroquerie en bande organisée et blanchiment aggravé le 26 juin 2019, par le tribunal correctionnel de Rennes. Ils ont écoupé de peines de trente mois à trois ans d'emprisonnement et d'amendes allant jusqu'à 13 885 €. 110 personnes s'étaient constitués partie civile à ce procès.

En Bretagne, particulièrement à Rennes, Chantepie, Cesson-Sévigné ou Bruz, les ouvriers anglais leur avaient proposé de goudronner leur cour, avec un reste de cuve provenant d'un chantier d'autoroute, terminé à proximité. La facture s'avérait à chaque fois beaucoup plus salée que celle annoncée, au fur et à mesure que la surface à goudronner augmentait.

## Il tire sur sa femme en « nettoyant » son fusil

Le 30 juin, pompiers et gendarmes interviennent à Pacé. La voisine d'un immeuble les a appelés car elle avait entendu un coup de feu.

### Justice

Il est 21 h 40 lorsque les pompiers rentrent dans un appartement mardi, à Pacé. Ils voient madame allongée dans le salon, et monsieur en sanglots, les mains pleines de sang.

Il lui aurait tiré dessus avec un fusil, en voulant le « nettoyer » selon ses dires. Pour sa femme, il s'amusait plutôt à pointer le canon sur elle : « Je lui avais dit à plusieurs reprises de ne pas me viser avec son fusil. » L'homme, en possession de deux autres armes à feu, ont été retrouvées lors de la perquisition.

« Vous aviez plutôt l'air de jouer avec. S'amuser, nettoyer, ce n'est pas tout à fait pareil », déclare la présidente.

« Il est poursuivi pour violences

avec armes, et pour détention non autorisée d'armes de catégorie A et de catégorie B », rappelle la procureure. Le prévenu détenait en effet, en plus de son fusil, une arme de poing et un fusil semi-automatique, classé comme arme de guerre.

« Madame a une interruption de travail de quarante-cinq jours, ce qui est énorme, car elle a reçu la gerbe de plomb dans l'épaule et dans le visage. On est à un cheveu du drame, et les enfants étaient présents. »

Neuf mois sont requis à son encounter, et la révocation d'un sursis à hauteur de trois mois.

Le tribunal a condamné l'homme à dix mois de prison. Conduit à la maison d'arrêt, il pourra prétendre à un aménagement de peine sous bracelet électronique.

## À Dinard, l'aéroport reprend de l'altitude

L'aéroport a rouvert ses pistes aux vols commerciaux hier. Cette première journée a compté 142 passagers.



Un atterrissage et un décollage pour cette journée de réouverture de l'aéroport de Dinard.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Un parking vide, des marquages au sol, des guichets fermés et masque obligatoire pour tout le monde. C'est dans cette ambiance que la vie a repris, vendredi 3 juillet, à l'aéroport de Saint-Malo-Dinard.

### Premier vol pour Dinard

105 passagers sont arrivés de Londres-Stansted à 14 heures. « Cela faisait quatre mois que j'étais bloquée en Angleterre ! Je ne pouvais pas rentrer chez moi », rapporte Victoria, qui habite les Côtes-d'Armor.

Pour Antoine et Marie, Landoniens en vacances, cette reprise des vols est une aubaine. « On a pris le premier avion pour Dinard. Ça tombe juste avant le mariage de ma sœur ! » Un trajet « sans trop de différences avec avant », à l'exception du port du masque. Un détail, cependant, ne leur échappe pas : « À l'aéroport de Londres tout est fermé, sauf le duty free, remarque Marie. Ici, j'ai l'impression de retrouver la société de consommation. »

### Pari réussi

Reid, voyageur londonien, a fait le pari de « prendre les billets pendant le

confinement ». Un pari réussi pour les clients comme pour l'aéroport, après l'embarquement de 37 passagers pour Londres à 14 h 30. « La journée s'est très bien passée, déclare le service communication. On s'est bien remis en jambes. »

Au lieu de onze avions par semaine en temps normal, seulement quatre vont être autorisés en juillet, puis cinq en août.

### Levée des mises en quarantaine obligatoires

« Peu de personnes partent d'ici pour Londres à cause des mesures de quarantaine », se désole Thomas Querard, responsable de la caféteria de l'aéroport. « On subit encore la crise. » En effet, dans certains pays, les voyageurs doivent passer plusieurs jours en quarantaine quand ils sortent de l'aéroport. Ce qui n'est pas le cas en France.

Le Royaume-Uni compte assouplir ses restrictions pour les voyageurs entrant sur son territoire. À partir du 10 juillet, les visiteurs ne seront plus soumis à la quarantaine obligatoire.

Quentin SABY.